

Saint-Étienne, le 26 mars 2025



FSU-SNUipp de la Loire
4 cours Victor Hugo, 42 000 Saint-Étienne

M. Dickelé, IA-DASEN de la Loire
M. Charré, ADASEN, de la Loire
Mme Leremon, SG, DSDEN Loire

Objets : Convocation en formation des professeurs des écoles émise par l'agence SCIO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur l'Adjoint au DASEN pour le 1^{er} degré
Madame la Secrétaire Générale,

Nous venons, par la présente, porter à votre connaissance une situation qui nous a été relayée par des professeurs des écoles exerçant dans la métropole stéphanoise.

Ces personnels ont reçu une "convocation en formation" envoyée par l'adresse hello@edusign.fr que vous pourrez trouver jointe à ce courrier.

Nous nous interrogeons sur la conformité à la loi d'un tel document :

- Un organisme privé ne peut pas convoquer des fonctionnaires ("en accord avec votre hiérarchie")
- De plus, après avoir questionné vos services et ceux de Saint-Étienne Métropole (SEM), il s'agit de formations (3 fois 3 heures) qui ne sont pas obligatoires, malgré ce qui est écrit sur le document et sont considérées comme étant hors temps de travail, a contrario de ce qui transparaît du document. Ainsi, ces *pseudo* convocation n'ouvrent pas droit à des frais de déplacement, ni couverture en cas d'accident de travail.
- Les collègues se sentent forcés de donner 9 heures de leur temps personnel, bénévolement, afin de pouvoir obtenir du matériel pour les élèves. Pourquoi cette formation n'a-t-elle pas été intégrée aux 18 heures de formation continue annuelles ?

Il est clairement stipulé que l'obtention des tablettes pour les élèves n'est possible que si les personnels participent à cette formation. Sachant que SEM semble avoir la volonté de remplacer le parc informatique destiné aux élèves par ces tablettes, ceux-ci pourraient être privés de matériel au motif que leurs enseignants refusent de faire du bénévolat au service d'APPLE et de SEM ?

La formation soulève également plusieurs problèmes : **elle est faite par des personnels, dont une partie au moins semble être payée par Apple, qui proposent l'achat de matériel de la marque.**

De plus, les collègues ont reçu du matériel préinstallé, **à leur nom, avec comme identifiant une adresse prénom.nom@lenumeriquealecole (à laquelle, ils ne peuvent pas accéder à ce jour) et un compte Apple créé sans leur consentement.**

Ces pratiques ne sont pas en conformité avec le RGPD.

Enfin, nous souhaitons avoir des garanties concernant la neutralité de l'État qui nous semble malmenée dans cette opération « commerciale » qui ne devrait pas avoir sa place à l'école.

De nombreuses irrégularités étant mises en évidence au sujet de ces formations, nous espérons que vous trouverez le moyen de faire en sorte que cette situation se régularise au plus vite en tenant compte des textes réglementaires.

Dans l'attente de vos réponses et vos éclaircissements,

Nous vous prions de croire en notre attachement au Service Public d'Éducation.

Yves BORNARD, co-secrétaire de la FSU-SNUipp42

Mathieu ROUCHOUSE, FSU-SNUipp42, secteur informatique et pratiques numériques